



VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

PARTICIPER À LA FORMATION AU SECOURISME

DE LA POPULATION



LE CONTEXTE

Les Unités Départementales d'Intervention de l'Ordre de Malte (UDIOM) sont des associations agréées de sécurité civile (AASC) où nos secouristes bénévoles remplissent des missions de sécurité civile et délivrent à la population des formations de secourisme grand public (PSC1).

Face aux défis que doit affronter notre société en matière de sécurité civile, le volontaire vient compléter et renforcer l'offre de formation aux gestes qui sauvent, afin d'offrir au grand public une plus grande accessibilité à ces savoir-faire spécifiques.

LES MISSIONS

Suite à une formation intensive de 2 semaines dans un Institut de Formation (IFA), le volontaire sera intégré au sein d'une Unité Départementale où il sera mobilisé sur les activités suivantes :

- Dispenser des formations en « prévention et secours civiques » (PSC1) à divers publics et en divers lieux, en complément des formateurs bénévoles : en milieu scolaire, auprès de personnes âgées, auprès de personnes en situation de handicap, grand public, etc. ;
- Contribuer à l'animation de sessions courtes de sensibilisation du public aux « gestes qui sauvent », en vue de diffuser plus largement les gestes essentiels de premiers secours au sein de la population ;
- Venir en appui des bénévoles pour réaliser des actions de sensibilisation des populations à la sécurité civile, aux risques liés aux activités de plein air et aux missions des différents acteurs du secours (réalisation de flyers ou de diaporama, participation aux actions de sensibilisation réalisées par l'AASC, etc.) par l'utilisation et la promotion de ressources documentaires telles que des brochures ou sites internet, etc.

Le volontaire pourra au cours de sa mission participer à d'autres actions de solidarité de la structure qui l'accueille en complément de sa mission sur le secourisme.



Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État de 473,04 € net par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat majorée sous condition (RSA...). L'Ordre de Malte France vous propose un contrat de 8 mois à hauteur de 24h par semaine et vous versera une prestation mensuelle de 107,68 €.



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association catholique hospitalière, reconnue d'utilité publique, fondée en 1927. Elle rassemble 1989 salariés et plus de 9 400 bénévoles réguliers, qui s'engagent, chaque jour, en France et dans 26 pays pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion et former les aidants.